

Office de consultation publique de Montréal

Consultation publique

**Modification au plan d'urbanisme
Règlement n° P-02-217**

**Modification d'une aire d'affectation
Côté nord de la rue Ontario, entre les rues Lespérance et Florian
Arrondissement de Ville-Marie**

Le conseil de la ville de Montréal a adopté à son assemblée du 28 octobre 2002, le projet de règlement P-02-217 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud (CO 92 03386)».

A la demande du conseil de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation concernant le projet de règlement.

Le projet de règlement n° P-02-217 modifie le plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie en agrandissant l'aire d'affectation « commerce/habitation » du côté nord de la rue Ontario, entre les rues Lespérance et Florian, et l'aire des limites de hauteur et de densité de catégorie 5A sur les lots 148-2002 à 148-2008 en remplacement de l'aire « équipement collectif et institutionnel ».

Cette modification est proposée à la demande de la Société pour la promotion des arts gigantesques (SPAG), propriétaire de l'édifice, qui souhaite offrir ses locaux en location à des entreprises corporatives ou pour la tenue de réceptions.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « Commerce/habitation » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie. L'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « Équipement collectif et institutionnel » et le projet de règlement remplace cette affectation par « Commerce/habitation ».

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement de Ville-Marie, 888, boulevard de Maisonneuve Est, 5^e étage;
- ❖ à la Maison de la culture Frontenac, 2550, rue Ontario Est;
- ❖ aux bureaux du Service du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- ❖ aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, suite 200, et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca;

Assemblée de consultation publique

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le mardi 26 novembre 2002

19h00

Centre Jean-Claude Malépart

2633, rue Ontario Est

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Pour information, communiquer avec M. Luc Doray de l'OCPM au (514) 872-3568.

Montréal, ce 9 novembre 2002

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville